



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 28 septembre 2023 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

- ✚ Acquisition d'un tracteur neuf CLASS ARION 420M – Municipal, pour un montant de 123 600 €ttc avec une reprise de 24 000€ de l'ancien tracteur, auprès de l'entreprise Dousset Matelin. Financement de ce tracteur par un prêt AGILOR de 83 000€.
- ✚ Approbation de la modification d'une convention destinée à favoriser l'installation des professionnels de santé et notamment un médecin généraliste, avec une mise à disposition du cabinet médical, gratuitement, pendant 5 ans et le versement d'une prime à l'installation de 20 000€
- ✚ Approbation de la modification du bail professionnel du cabinet médical avec une gratuité des locaux pendant 5 ans. Les charges de fluides et d'entretien courant resteront à la charge des professionnels de santé.
- ✚ Renouvellement des locations de parcelles de terre. Le montant du loyer annuel est porté à 181.58 € l'hectare.
- ✚ Fixation de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication électronique 2023 :
  - 46.95 €/Km (infrastructure souterraine)
  - 62.60 €/Km (infrastructure aérienne)
  - 31.30 €/M2 (installation au sol)
- ✚ Modification du temps de travail du poste d'ATSEM passant de 17.5h hebdomadaires à 19h hebdomadaires
- ✚ Modification du temps de travail du poste d'adjoint technique territorial passant de 19h hebdomadaires à 19.69<sup>ème</sup> hebdomadaires
- ✚ Approbation d'une convention d'occupation privative du domaine public avec Cellnex France Infrastructures de la parcelle cadastrée YZ N° 005, pour un loyer de 3 000€ annuel avec une indexation de 2% par an, pour une durée de 12 ans.
- ✚ Adhésion à la convention unique des missions complémentaires facultatives du CDG86 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- ✚ Approbation de devis :
  - ❖ travaux des tribunes du stade – Ets Duteil .....1 580.34 €ttc
  - ❖ caméra de surveillance – Ets SID..... 1 744.00 €ttc
  - ❖ Jeux de la cour d'école maternelle – Ets Loisirs aménagements .6 086.40 €ttc
  - ❖ Réfrigérateur pour la salle des fêtes - Ets Clochard..... 3 036.00 €ttc
  - ❖ Aménagement paysager aire des Vignes – Ets Caillaud..... 1 804.73 €ttc

🚧 Approbation de la décision modificative N°1 au budget principal afin d'intégrer la recette « dotation solidarité bourg rural » non prévue au budget, et des dépenses d'investissement urgentes

🚧 **DPU : la commune n'exerce pas son droit de préemption pour les biens suivant :**

1. Parcelles section AB N°64, N° 79 et N° 80
2. Parcelle section AC N°406
3. Parcelles cadastrées section B N° 683, 776, 1075, et 1078
4. Parcelle cadastrée section XI N°77
5. Parcelle cadastrée section B N°785
6. Parcelle section AC N°408
7. Parcelle cadastrée section AI N°194
8. Parcelle cadastrée section AS N°89

Affiché le 06 octobre 2023, à CHAUNAY